Le Consul du Brésil au Havre m'a écrit plusieurs fois, et dernièrement encore, à l'occasion du départ d'un Batiment pour Fernambouc que les Passagers s'embarquent sans visa des autorités Brésiliennes. Pour qu'on puisse donner à Mon Gouvernement les renseignements nécessaires et éviter des désagrémens à ceux qui vont au Brésil je viens de nouveau prier V.E. de faire donner les ordres comme je l'ai demandé le 2 Juin dernier. Cette mesure étant nécessaire j'espère que V.Ex.ce la prendra en considération. Agréez, M.le B.n &c. Paris ce 4 Septembre 1827. S. Ex.ce M.r le B.n de Damas.

M.r le B.n de Lesseps Général du Brésil en France ayant nommé Vice-Consul à Montpellier le S.r David Augustin Viallars, Sujet Français demeurant à la dite ville, J'ai l'honneur de présenter à V.Ex.ce la Commission ci-jointe pour être soumise à la délibération du Gouvernement du Roi. Je saisis &c.
Paris ce 15 Septembre 1827.
S. Ex.ce M.r le B.n de Damas.

M.r le Chev.r J'ai eu l'honneur de recevoir avec votre lettre que vous avez bien voulu m'écrire l'extrait des instructions pour les Consuls et vous en remercie infiniment. Je vous prie d'accepter l'expression de ma reconnaissance. Sûr de pouvoir adresser au Ministre la Commission de Vice-Consul dont nous avons parlé, je le fais aujourd'hui même. J'ai l'honneur d'être, M.r le chevalier &c. Paris ce 15 Septembre 1827. M.r le Chev.r Ceffaudis.

M.r le B.n J'ai eu l'honneur de recevoir les lettres que V.Ex.ce a eu la bonté de m'écrire pour m'annoncer les permissions accordées aux deux Employés Brésiliens Lieutenant Cald.ra et Major Belleis, afin qu'ils puissent suivre le 1.er les Cours de l'Ecole d'Etat Major, le 2.d ceux de